

# ADMINISTRATION

**Conseil Communautaire  
Séance du 27 mai 2021  
Saint-Chamant**

**COMPTE-RENDU**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**XAINTRIE VAL' DORDOGNE**

**Séance du 27 mai 2021 à Saint-Chamant**

**DATE DE LA CONVOCATION : 21 mai 2021**

<b>NOMBRE :</b>		<b>RESULTAT :</b>	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	42
- de Présents	36	- CONTRE	0
- de Représentés	6	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	42		

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

ARRESTIER Vincent	DUMAS Laurence	LUDIER Stéphane
BARDI Nicole	FERRACCI Dominique	MIGNARD Sophie
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	MOISSON Albert
BRIANÇON Laurence	GRÉGOIRE Daniel	MONTALTI Fabienne
BRIGOULET Jean-Marie	JEAN Lionel	PAIR Christian
CARMIER Camille	JOANNY Agnès	PARDOUX Stéphane
CHASTAINGT France	LAJOINIE Géraldine	PEYRICAL René
CLAVIÈRE Aline	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LEYGNAC Jean-Claude	SALLARD Jean-Basile
DA FONSECA Thierry	LHERM Michel	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCHAMP Sébastien	LONGOUR Laurent	TURQUET Jean-Claude

**ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Mireille DUCROS représentée par Mme France CHASTAINGT  
M. Sébastien MEILHAC représenté par M. Christian RIGAL  
Mme Marie-Christine NACRY représentée par M. Vincent ARRESTIER  
Mme Annie REYNIER représentée par M. Sébastien DUCHAMP  
M. Bernard TRASSOUDAINÉ représenté par M. Jean-Pierre LASSERRE  
M. Régis VAN NIEUWENHUYSE représenté par M. Jean-Marie BRIGOULET

**ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :** M. René BITARELLE – M. Alain FORETNEGRE – Mme Nathalie GALEWSKI – M. Philippe MOULIN – M. André POUJADE – M. Hervé ROUANNE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme France CHASTAING

Accusé de réception en préfecture  
019-200066751-20210527-2021035-DE  
Date de télétransmission : 04/06/2021  
Date de réception préfecture : 04/06/2021

**APPROBATION DU CONTRAT DE COHÉSION DES TERRITOIRES 2021-2023 AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du 21 mai 2021 du Bureau Communautaire,

Vu le projet de contrat de cohésion des territoires,

**Considérant que :**

Le Conseil Départemental constitue le garant historique de l'aménagement et du développement des territoires. Il a fait de l'aide aux collectivités une priorité pour aménager, équiper et développer la Corrèze, tout en soutenant l'activité économique.

Le Département a souhaité apporter aux collectivités une visibilité afin qu'elles puissent sereinement planifier leurs projets et leurs financements pour les trois prochaines années. Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité. Dans le cadre de cette contractualisation avec Xaintrie Val' Dordogne, les opérations éligibles sont celles listées dans le tableau joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**Article 1** : Le Conseil Communautaire approuve le contrat de cohésion des territoires 2021 – 2023 avec le Conseil Départemental de la Corrèze.

**Article 2** : Le Conseil Communautaire charge Madame la Présidente de toutes les formalités en la matière.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
La Présidente

Communauté de Communes  
**XAINTRIE VAL DORDOGNE**  
Avenue du 8 Mai - B.P 51  
19400 Argence-Sur-Dordogne  
05.55.91.01.75



Nicole BARDI

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**XAINTRIE VAL' DORDOGNE**

**Séance du 27 mai 2021 à Saint-Chamant**

**DATE DE LA CONVOCATION : 21 mai 2021**

<b>NOMBRE :</b>		<b>RESULTAT :</b>	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	42
- de Présents	36	- CONTRE	0
- de Représentés	6	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	42		

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

ARRESTIER Vincent	DUMAS Laurence	LUDIER Stéphane
BARDI Nicole	FERRACCI Dominique	MIGNARD Sophie
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	MOISSON Albert
BRIANÇON Laurence	GRÉGOIRE Daniel	MONTALTI Fabienne
BRIGOULET Jean-Marie	JEAN Lionel	PAIR Christian
CARMIER Camille	JOANNY Agnès	PARDOUX Stéphane
CHASTAINGT France	LAJOINIE Géraldine	PEYRICAL René
CLAVIÈRE Aline	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LEYGNAC Jean-Claude	SALLARD Jean-Basile
DA FONSECA Thierry	LHERM Michel	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCHAMP Sébastien	LONGOUR Laurent	TURQUET Jean-Claude

**ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Mireille DUCROS représentée par Mme France CHASTAINGT  
M. Sébastien MEILHAC représenté par M. Christian RIGAL  
Mme Marie-Christine NACRY représentée par M. Vincent ARRESTIER  
Mme Annie REYNIER représentée par M. Sébastien DUCHAMP  
M. Bernard TRASSOUDAINÉ représenté par M. Jean-Pierre LASSERRE  
M. Régis VAN NIEUWENHUYSE représenté par M. Jean-Marie BRIGOULET

**ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :** M. René BITARELLE – M. Alain FORETNEGRE – Mme Nathalie GALEWSKI – M. Philippe MOULIN – M. André POUJADE – M. Hervé ROUANNE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme France CHASTAING

Accusé de réception en préfecture  
019-200066751-20210527-2021036-DE  
Date de télétransmission : 04/06/2021  
Date de réception préfecture : 04/06/2021

**DEBAT SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-11-2,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 7 mai 2021,

**Considérant que :**

L'élargissement des territoires intercommunaux réalisés en 2017 ainsi que les nombreux transferts de compétences opérés entre les EPCI et leurs communes membres ont profondément bouleversé l'économie générale du bloc local.

Cette double évolution, souvent subie, a distendu le lien entre les communes et leur intercommunalité, nourrissant chez les élus locaux, en particulier chez les élus municipaux non communautaires, le sentiment « d'être privés de leurs prérogatives » et « d'être noyés dans la masse ». L'augmentation du nombre de communes regroupées au sein de chaque EPCI a pu également se payer d'une montée des tensions, le long d'intérêts municipaux parfois divergents.

Ainsi, et comme cela a pu être constaté au cours des quatre dernières années, la communauté de communes peut être travaillée par des forces centrifuges et désagrégatives :

- Les modalités particulières de constitution de l'EPCI sont parfois sources de nostalgie (pour les anciennes communautés), de rancœur (notamment sur les passifs), et les fractures ouvertes à cette occasion n'ont pas toujours été résorbées ;
- L'augmentation de la défiance peut également renforcer la tentation de rapatrier compétences et projets au niveau communal, la commune devenant, de fait, une valeur refuge. L'intercommunalité entre alors dans la spirale du discrédit et concentre toutes les critiques.
- L'absence de repères communs ou de vision partagée peuvent miner la cohésion interne : le nouvel espace communautaire prend alors la forme d'un territoire-archipel ;

Ces éléments, qui peuvent combiner leurs effets, font que les EPCI sont souvent confrontés à des difficultés de gouvernance et des blocages qui affectent, à des degrés divers, leur fonctionnement et leur capacité d'action. Ces frictions les éloignent de leur point d'équilibre, déstabilisent l'ensemble du processus décisionnel et peuvent même, au-delà d'un certain seuil, précipiter le repli de l'institution communautaire.

S'agissant de Xaintrie Val' Dordogne, si l'idée de convergence et de périmètre pertinent a été rapidement partagée par une majorité d'élus, il n'en demeure pas moins que les aléas évoqués ci-avant peuvent survenir à n'importe quel moment et pourrait rapidement entraîner une critique acerbe de l'intercommunalité.

Afin de se prémunir de ce risque, la loi Engagement et Proximité, adoptée le 27 décembre 2019, a créé le pacte de gouvernance. Inspiré de pratiques nées sur le terrain, ce nouveau dispositif a vocation à organiser et pacifier les relations communes / communauté.

Sa mise en place est facultative mais l'inscription à l'ordre jour du conseil communautaire d'un débat relatif à son élaboration revêt un caractère obligatoire (art L.5211-11-2 du CGCT). Si l'organe délibérant de l'EPCI décide d'élaborer un pacte de gouvernance, il devra l'adopter, après avis des conseils municipaux des communes membres.

La gouvernance intercommunale doit être tenue pour une condition nécessaire (quoique non suffisante) de l'efficacité des politiques publiques sur un territoire. En effet, la mise en place d'une architecture institutionnelle équilibrée et intégrant pleinement les communes, reposant notamment sur des principes de complémentarité et de subsidiarité, peut utilement contribuer à la résorption de la plupart des préventions dont les intercommunalités font souvent l'objet, retisser le fil entre les communes et leur EPCI, et ressouder des territoires morcelés.

C'est la raison pour laquelle Madame la Présidente a souhaité, dès son installation, qu'une gouvernance partagée soit constituée et demeure pérenne tout au long du mandat. Elle se traduit par :

- Des commissions thématiques ouvertes

Les treize commissions thématiques créés ont été ouvertes à des conseillers municipaux non communautaires afin de favoriser leur implication dans le travail communautaire. Par ailleurs, une répartition géographique équilibrée a été souhaité de manière à ce que chaque commune soit impliquée dans le processus de décision.

- Des conférences des maires régulières et engageantes

Les conférences des maires ont été institués et se réunissent mensuellement (hors été). Elles ont pour objet de débattre et d'arbitrer, préalablement au conseil communautaire, sur les décisions politiques majeures de l'intercommunalité et accueillir des partenaires et intervenants extérieurs sur des thématiques précises.

- Des échanges entre services communautaires et municipaux

Des réunions entre la direction générale des services de la communauté de communes et les secrétaires de mairie sont organisées semestriellement. Elles ont pour objet d'informer les agents des actualités communautaires et municipales et d'échanger sur les problématiques rencontrées.

- Des outils de communication favorisant le partage d'information

Des outils de communication ont été mis en place afin de faire circuler efficacement et régulièrement les actualités communautaires. Ainsi, outre la transmission des rapports et convocations aux conseils communautaires, à tous les conseillers municipaux, ces derniers reçoivent également une newsletter mentionnant les actualités de Xaintrie Val' Dordogne.

Cette gouvernance partagée et décrite ci-avant est désormais pleinement mise en place. Elle permet aux élus d'être associés / informés des décisions prises par la communauté de communes. Cette gouvernance partagée perdurera tout au long du mandat. Aussi, et au regard de ce qui est pratiqué depuis juillet 2020, il n'est pas jugé nécessaire de formaliser la pratique mise en place dans un pacte de gouvernance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

## **DÉCIDE**


**Article 1** : Le Conseil Communautaire décide de ne pas adopter de pacte de gouvernance.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Communauté de Communes  
XAINTRIE VAL' DORDOGNE  
Avenue du 8 Mai - B.P 51  
19400 Argentat-Sur-Dordogne  
05.55.91.01.75

La Présidente

Nicole BARDI



Accusé de réception en préfecture  
019-200066751-20210527-2021036-DE  
Date de télétransmission : 04/06/2021  
Date de réception préfecture : 04/06/2021

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 27 mai 2021 à Saint-Chamant

DATE DE LA CONVOCATION : 21 mai 2021

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	42
- de Présents	36	- CONTRE	0
- de Représentés	6	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	42		

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARRESTIER Vincent	DUMAS Laurence	LUDIER Stéphane
BARDI Nicole	FERRACCI Dominique	MIGNARD Sophie
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	MOISSON Albert
BRIANÇON Laurence	GRÉGOIRE Daniel	MONTALTI Fabienne
BRIGOULET Jean-Marie	JEAN Lionel	PAIR Christian
CARMIER Camille	JOANNY Agnès	PARDOUX Stéphane
CHASTAINGT France	LAJOINIE Géraldine	PEYRICAL René
CLAVIÈRE Aline	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LEYGNAC Jean-Claude	SALLARD Jean-Basile
DA FONSECA Thierry	LHERM Michel	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCHAMP Sébastien	LONGOUR Laurent	TURQUET Jean-Claude

#### ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Mireille DUCROS représentée par Mme France CHASTAINGT  
M. Sébastien MEILHAC représenté par M. Christian RIGAL  
Mme Marie-Christine NACRY représentée par M. Vincent ARRESTIER  
Mme Annie REYNIER représentée par M. Sébastien DUCHAMP  
M. Bernard TRASSOUDAINÉ représenté par M. Jean-Pierre LASSERRE  
M. Régis VAN NIEUWENHUYSE représenté par M. Jean-Marie BRIGOULET

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : M. René BITARELLE – M. Alain FORETNEGRE – Mme Nathalie GALEWSKI – M. Philippe MOULIN – M. André POUJADE – M. Hervé ROUANNE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme France CHASTAING

Accusé de réception en préfecture  
019-200066751-20210527-2021037-DE  
Date de télétransmission : 04/06/2021  
Date de réception préfecture : 04/06/2021

**INTEGRATION DE PARCELLES DANS LE PROJET DE CREATION DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DES GORGES DE LA MARONNE ET TOURS DE MERLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-11-2,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 mai 2021,

**Considérant que :**

Depuis près d'un an, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine porte le projet de création de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Gorges de la Maronne et Tours de Merle, en collaboration avec la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne et les communes de Saint-Geniez-ô-Merle, Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle, Gouilles et Saint-Cirgues-la-Loutre.

Au regard de l'intérêt écologique évident de ce projet pour les collectivités territoriales, la communauté de communes a participé dès l'origine aux travaux de préfiguration. Elle juge en effet que le site des Tours de Merle, au-delà de son intérêt historique et patrimonial, gagne également à être connu pour ses qualités environnementales. De ce fait, il est proposé l'intégration des parcelles associées aux Tours de Merle dans le périmètre de la future RNR.

Les parcelles intégrées dans la RNR sont assujetties à un règlement pour une durée minimum de 10 ans à partir de la date de classement. Ce règlement a fait l'objet d'amendements de la part de la communauté de communes afin de garantir dans de bonnes conditions l'exploitation des Tours de Merle et ne pas obérer de futurs projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

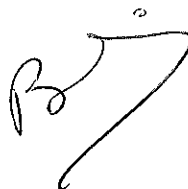
**DÉCIDE**

**Article 1** : Le Conseil Communautaire décide d'intégrer la totalité des parcelles des Tours de Merle dont elle a la gestion dans la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de la Maronne et Tours de Merle.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
La Présidente

Communauté de Communes  
**XAINTRIE VAL' DORDOGNE**  
Avenue du 8 Mai - B.P 51  
19400 Argentat-Sur-Dordogne  
05.55.91.01.75

Nicole BARDI





## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 27 mai 2021 à Saint-Chamant

DATE DE LA CONVOCATION : 21 mai 2021

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	42
- de Présents	36	- CONTRE	0
- de Représentés	6	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	42		

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARRESTIER Vincent	DUMAS Laurence	LUDIER Stéphane
BARDI Nicole	FERRACCI Dominique	MIGNARD Sophie
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	MOISSON Albert
BRIANÇON Laurence	GRÉGOIRE Daniel	MONTALTI Fabienne
BRIGOULET Jean-Marie	JEAN Lionel	PAIR Christian
CARMIER Camille	JOANNY Agnès	PARDOUX Stéphane
CHASTAINGT France	LAJOINIE Géraldine	PEYRICAL René
CLAVIÈRE Aline	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LEYGNAC Jean-Claude	SALLARD Jean-Basile
DA FONSECA Thierry	LHERM Michel	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCHAMP Sébastien	LONGOUR Laurent	TURQUET Jean-Claude

#### ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Mireille DUCROS représentée par Mme France CHASTAINGT  
M. Sébastien MEILHAC représenté par M. Christian RIGAL  
Mme Marie-Christine NACRY représentée par M. Vincent ARRESTIER  
Mme Annie REYNIER représentée par M. Sébastien DUCHAMP  
M. Bernard TRASSOUDAINÉ représenté par M. Jean-Pierre LASSERRE  
M. Régis VAN NIEUWENHUYSE représenté par M. Jean-Marie BRIGOULET

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : M. René BITARELLE – M. Alain FORETNEGRE – Mme Nathalie GALEWSKI – M. Philippe MOULIN – M. André POUJADE – M. Hervé ROUANNE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme France CHASTAING

Accusé de réception en préfecture  
019-200066751-20210527-2021038-DE  
Date de télétransmission : 04/06/2021  
Date de réception préfecture : 04/06/2021

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2018-037 du 6 juin 2018 approuvant le règlement d'attribution des subventions,

Vu le Budget Principal 2021 de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne,

Vu l'avis favorable du 21 mai 2021 du Bureau Communautaire,

**Considérant que :**

Xaintrie Val' Dordogne compte sur son territoire de nombreuses associations qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, l'agriculture, les solidarités, les loisirs etc... Ces associations participent au développement du territoire, créent du lien social et répondent de plus en plus à des besoins que les pouvoirs publics ne peuvent ou ne veulent satisfaire. Leur travail de proximité collabore à la mise en œuvre des orientations communautaires et contribue à dynamiser les enjeux définis par la Xaintrie Val' Dordogne. En ce sens, elles sont des partenaires privilégiés.

En début d'année 2021, des associations et des organismes ont fait connaître leurs besoins d'aides financières. Après examen des demandes, il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder sept subventions. Les manifestations retenues sont celles qui remplissent les critères énoncés dans le règlement d'intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,


**DÉCIDE**

**Article 1** : Le Conseil Communautaire décide d'attribuer les subventions suivantes :

▷ Nuage Vert	3 000 €
▷ SEVAD (X Trail Dordogne)	2 500 €
▷ Argentat Dordogne Canoë-Kayak (Dordogne Intégrale)	2 000 €
▷ The Race	2 000 €
▷ Les Champitrieries	1 200 €
▷ Les Gueux de la Xaintrie	1 000 €
▷ Comices Agricoles	3 000 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
La Présidente

Communauté de Communes  
**XAINTRIE VAL' DORDOGNE**  
Avenue du 8 Mai - B.P 51  
19400 Argentat-Sur-Dordogne **Nicole BARDI**  
05.55.91.01.75



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**XAINTRIE VAL' DORDOGNE**

**Séance du 27 mai 2021 à Saint-Chamant**

**DATE DE LA CONVOCATION : 21 mai 2021**

<b>NOMBRE :</b>		<b>RESULTAT :</b>	
- de Conseillers en exercice	<b>48</b>	- POUR	<b>42</b>
- de Présents	36	- CONTRE	0
- de Représentés	6	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	42		

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

ARRESTIER Vincent	DUMAS Laurence	LUDIER Stéphane
BARDI Nicole	FERRACCI Dominique	MIGNARD Sophie
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	MOISSON Albert
BRIANÇON Laurence	GRÉGOIRE Daniel	MONTALTI Fabienne
BRIGOULET Jean-Marie	JEAN Lionel	PAIR Christian
CARMIER Camille	JOANNY Agnès	PARDOUX Stéphane
CHASTAINGT France	LAJOINIE Géraldine	PEYRICAL René
CLAVIÈRE Aline	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LEYGNAC Jean-Claude	SALLARD Jean-Basile
DA FONSECA Thierry	LHERM Michel	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCHAMP Sébastien	LONGOUR Laurent	TURQUET Jean-Claude

**ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Mireille DUCROS représentée par Mme France CHASTAINGT  
M. Sébastien MEILHAC représenté par M. Christian RIGAL  
Mme Marie-Christine NACRY représentée par M. Vincent ARRESTIER  
Mme Annie REYNIER représentée par M. Sébastien DUCHAMP  
M. Bernard TRASSOUDAINÉ représenté par M. Jean-Pierre LASSERRE  
M. Régis VAN NIEUWENHUYSE représenté par M. Jean-Marie BRIGOULET

**ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :** M. René BITARELLE – M. Alain FORETNEGRE – Mme Nathalie GALEWSKI – M. Philippe MOULIN – M. André POUJADE – M. Hervé ROUANNE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme France CHASTAING

Accusé de réception en préfecture  
019-200066751-20210527-2021039-DE  
Date de télétransmission : 04/06/2021  
Date de réception préfecture : 04/06/2021

**BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES 2021 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget Annexe Ordures Ménagères 2021 de la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne ;

**Considérant que :**

Il est proposé une modification sur les inscriptions budgétaires, selon les écritures ci-après, afin de régulariser des opérations pour des dépenses non prévues au budget 2021, suite à la hausse des prix des matériaux, à savoir :

19010 Code INSEE	CC XAINTRIE VAL DOROGNE BA OM	DM n°1 2021
---------------------	----------------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

**DEPENSE INVESTISSEMENT**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21571-12-812 : CONTAINERS COLONNES	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-90 : DIVERS	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>500.00 €</b>	<b>500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>500.00 €</b>	<b>500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**Article 1** : Le Conseil Communautaire approuve la décision modificative n° 1 exposée ci-avant.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
La Présidente

Communauté de Communes  
**XAINTRIE VAL' DOROGNE**  
Avenue du 8 Mai - B.P 51  
19400 Argentat-Sur-Dordogne  
05.55.91.01.75

Nicole BARDI  


Accusé de réception en préfecture  
019-200066751-20210527-2021039-DE  
Date de télétransmission : 04/06/2021  
Date de réception préfecture : 04/06/2021

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 27 mai 2021 à Saint-Chamant

**DATE DE LA CONVOCATION : 21 mai 2021**

<b>NOMBRE :</b>		<b>RESULTAT :</b>	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	42
- de Présents	36	- CONTRE	0
- de Représentés	6	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	42		

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

ARRESTIER Vincent	DUMAS Laurence	LUDIER Stéphane
BARDI Nicole	FERRACCI Dominique	MIGNARD Sophie
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	MOISSON Albert
BRIANÇON Laurence	GRÉGOIRE Daniel	MONTALTI Fabienne
BRIGOLET Jean-Marie	JEAN Lionel	PAIR Christian
CARMIER Camille	JOANNY Agnès	PARDOUX Stéphane
CHASTAINGT France	LAJOINIE Géraldine	PEYRICAL René
CLAVIÈRE Aline	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Hervé	LAVERGNE Martine	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LEYGNAC Jean-Claude	SALLARD Jean-Basile
DA FONSECA Thierry	LHERM Michel	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCHAMP Sébastien	LONGOUR Laurent	TURQUET Jean-Claude

**ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Mireille DUCROS représentée par Mme France CHASTAINGT  
M. Sébastien MEILHAC représenté par M. Christian RIGAL  
Mme Marie-Christine NACRY représentée par M. Vincent ARRESTIER  
Mme Annie REYNIER représentée par M. Sébastien DUCHAMP  
M. Bernard TRASSOUDAINÉ représenté par M. Jean-Pierre LASSERRE  
M. Régis VAN NIEUWENHUYSE représenté par M. Jean-Marie BRIGOLET

**ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :** M. René BITARELLE – M. Alain FORETNEGRE – Mme Nathalie GALEWSKI – M. Philippe MOULIN – M. André POUJADE – M. Hervé ROUANNE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme France CHASTAING

Accusé de réception en préfecture  
019-200066751-20210527-2021040-DE  
Date de télétransmission : 04/06/2021  
Date de réception préfecture : 04/06/2021

**SOUSCRIPTION A L'OUTIL VIGIFONCIER DE LA SAFER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Conférence des Maires du 26 novembre 2020,

**Considérant que :**

Vigifoncier est une plateforme en ligne de veille foncière. Elle permet d'être informé en continu des biens mis en vente sur le territoire, pour lesquels la SAFER reçoit une notification via une déclaration d'intention d'aliéner (DIA). Le protocole prend effet dès le jour de sa signature et ne pourrait excéder la date d'échéance de la convention-cadre, soit le 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**Article 1** : Le Conseil Communautaire approuve le protocole d'accord relatif à l'accès et à l'utilisation de l'outil internet Vigifoncier.

**Article 2** : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à accomplir les formalités administratives.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
La Présidente

Communauté de Communes  
XAINTRIE VAL' DORDOGNE  
Avenue du 8 Mai - B.P 51  
19400 Argentat-Sur-Dordogne  
05.55.91.01.75

Nicole BARDI  
